

BP JEPS Spécialité « Animateur »

Mention « Activités du cirque »



> Le métier

La formation, en lien avec l'exercice du métier d'animateur cirque, vous permettra d'exercer en autonomie votre activité.

Cette formation s'appuie sur quatre missions fondamentales :

- concevoir un cycle d'animation dans le champ des 5 disciplines des arts du cirque ;
- conduire des actions d'animation dans le champ des 5 disciplines des arts du cirque ;
- concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation de sa structure et de ses activités ;
- participer à l'accueil, la communication et la promotion de sa structure et de ses activités.

> Où s'exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre :

- d'associations d'éducation globale ;
- des écoles de cirque sous forme associative ou lucrative ou municipale ;
- des compagnies de cirque ;
- des établissements scolaires.

> Conditions d'accès à la formation

Les candidats, âgés d'au moins 18 ans et titulaire du PSC1, doivent, en amont des tests de sélection, justifier des exigences préalables à l'entrée en formation.

Ces dernières consistent en :

- ✘ pour les activités de manipulation d'objets (réalisation de 6 prestations) :
 - réaliser un passing simple avec trois massues par personne ;
 - réaliser une routine à trois balles ;
 - exécuter un enchaînement avec le diabolo ;
 - exécuter un enchaînement avec le bâton du diable ;
 - exécuter un enchaînement avec trois boîtes ;
 - exécuter un enchaînement avec les assiettes.
- ✘ pour les activités acrobatiques :
 - réaliser un enchaînement intégrant une roulade avant, une roulade arrière, une roue, une rondade, un équilibre.
- ✘ pour l'acrobatie aérienne :
 - réaliser un enchaînement de dix figures simples au trapèze fixe.
- ✘ pour les activités d'équilibre sur les objets mobiles ou fixes :
 - exécuter un enchaînement sur un fil tendu ;
 - exécuter un enchaînement avec un monocycle ;
 - être capable d'exécuter un enchaînement avec la planche à rouleau ;
 - être capable d'exécuter un enchaînement avec une boule.
- ✘ pour les activités d'expression corporelle et artistique :
 - présenter un numéro dans une des familles d'activités concernées ;
 - présenter un argumentaire autour du numéro présenté.

Par ailleurs, le candidat à l'entrée en formation doit présenter un dossier comportant un récapitulatif de ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation et une lettre présentant ses motivations pour le métier d'animateur.

Les personnes titulaires d'un des diplômes suivants sont exemptées des tests précités :
le Brevet d'initiateur aux « Arts du cirque », le Baccalauréat L, option « Arts du cirque »,
le Brevet artistique des techniciens du cirque, le Diplôme des métiers des Arts du cirque.

➤ Épreuves de sélection

- Une **épreuve écrite** de 2 heures, à partir d'un sujet basé sur les enjeux de l'animation dans le secteur des activités du cirque (les différents publics ciblés, les problèmes liés à la pratique du cirque, les plus-values éducatives) ;
- Un **entretien professionnel** de 30 minutes, permettant à l'organisme de formation de mieux cerner les motivations du candidat, sa connaissance du milieu circassien, son parcours et ses expériences.

➤ Contenu de la formation

Les contenus des **4 Unités Capitalisable** (soit **651 heures**) sont dispensées en **5 étapes de formation** :

- 1) Le socle des fondamentaux des arts du cirque.
- 2) Les enjeux fondamentaux des apprentissages pour mettre en œuvre un cycle d'animation.
- 3) L'élaboration, la mise en œuvre et le bilan d'un projet d'animation.
- 4) Les adaptations pour les publics spécifiques.
- 5) Analyse et perspectives.

➤ Coût

Devis établi en fonction des profils, nous consulter.

➤ Certification

- ✘ **La validation des 4 Unités Capitalisables** se fait au cours de la formation sous forme de :
 - réalisation de dossiers ;
 - soutenances orales ;
 - évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain.
- ✘ **Pour chaque épreuve**, les membres des commissions transmettent des documents d'évaluation au jury régional BPJEPS « Animateur » mention « Activités du cirque » afin que celui-ci puisse statuer.

Contact au CPA Lathus

. Claudie GIRAULT
Secrétaire du Service Formation
Qualifiante en Animation
05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr

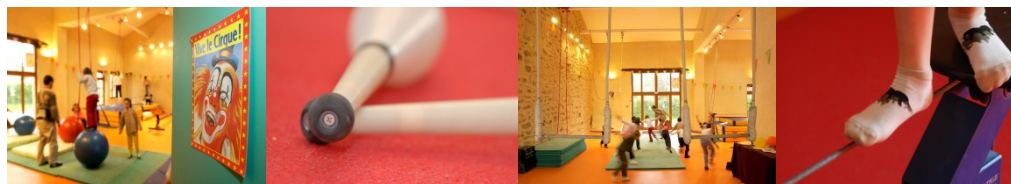
Olivier Picard, référent « handicap »
o.picard@cpa-lathus.asso.fr



À savoir

Siret : 331 320 507 000 14
Code du diplôme : 44633517
N° de déclaration organisme de
formation : 54 86 00 202 86

Formation
soumise
à habilitation
DRAJES



Sur les 7 stagiaires présentés, tous sont titulaires du diplôme. Un an après la fin de la dernière session de formation, 4 stagiaires sur 7 sont en CDI, 1 est en CDD, 1 est en formation et 1 dont nous sommes sans nouvelle.